

Résumé des principales décisions du plénum du Conseil général du 15 juin 2020

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 25 février 2020

Le procès-verbal du 25 février 2020 est accepté par 54 oui, 0 non et 0 abstention

2. Réponse de la Municipalité au postulat "Création d'un musée d'archéologie sur la commune de Sion"

La stratégie de la Ville de Sion pour la mise en valeur du patrimoine archéologique repose sur les mesures suivantes :

- Mettre en place une signalétique des bâtiments et sites remarquables et historiques afin de mettre en valeur le patrimoine bâti de la Ville de Sion.
- Réaliser un parcours archéologique afin de mettre en réseau certains sites sédunois spécifiquement liés à l'archéologie. Il pourrait être renforcé par des tours guidés. La thématique des rites funéraires servira de fil rouge avec la place de la basilique sous-le-Scex comme site phare.
- Mettre en valeur les thermes de Saint-Théodule : une étude muséographique permettant d'identifier les conditions d'accueil et de dresser une liste de travaux à effectuer doit être réalisée via un appel d'offre.
- S'associer à la réflexion du portail d'accueil des Musées Cantonaux : le Conseil d'Etat souhaite réaliser un pôle muséal sur le site des collines de Valère et Tourbillon qui inviterait à la découverte du patrimoine archéologique. La Ville de Sion désire s'associer à cette réflexion en proposant d'élargir le périmètre aux bâtiments de la place des théâtres.
- Appuyer et accompagner le projet Sion Time Machine, projet porté par les archives cantonales qui a pour but de simuler numériquement les 7'000 ans d'histoire de La Ville de Sion

3. Réponse de la Municipalité au postulat "Pour une égalité des chances en matière d'informatique dans les classes primaires et secondaires sédunoises"

L'inventaire des moyens informatiques mis à disposition dans les classes sédunoises de 1H à 8H se compose de :

- 485 ordinateurs (postes fixes enseignants et élèves)
- 88 tableaux blancs interactifs
- 26 Ipad (2 valises mobiles de 13 appareils)
- 26 ordinateurs portables (2 chariots mobiles de 13 appareils)
- Un environnement numérique de travail performant gratuit : Office 365 (depuis 2017)

L'équipement informatique préconisé par le service de l'enseignement cantonal est réalisé dans tous les centres scolaires de la ville.

Un projet pilote se déroule dans le centre scolaire de Bramois afin de bâtir un développement informatique cohérent pour l'ensemble des établissements scolaires de la Ville de Sion.

La Ville de Sion a investi de 2008 à 2019 1'318'574 francs pour l'acquisition de matériel informatique.

Le dicastère éducation et culture proposera des améliorations dans le support informatique lors du budget 2021.

4. Examen et vote du message de la Municipalité "Modification du règlement communal relatif aux mesures d'encouragement pour l'utilisation rationnelle de l'énergie pour la promotion des énergies renouvelables"

L'entrée en matière est acceptée par 54 oui, 0 non et 0 abstention.

Le Conseil municipal a adopté le règlement communal relatif aux mesures d'encouragement pour l'utilisation rationnelle de l'énergie pour la promotion des énergies renouvelables le 9 novembre 2017. Le Conseil général l'a accepté le 23 mars 2018. Une motion pour un règlement énergie en phase avec la politique énergétique de la ville a été acceptée le 27 mars 2018. Faisant suite à la réponse à cette motion présentée au Conseil général le 25 février 2020, le Conseil municipal propose une modification de l'article 9, alinéa 5 dudit règlement comme suit : "**l'aide financière communale est plafonnée à Fr. 10'000.- (dix mille) par projet**" afin d'éviter que le budget total soit bloqué par un nombre limité de gros projets.

Le Conseil général a accepté la modification du règlement par 54 oui, 0 non et 0 abstention.

5. Crédits supplémentaires : rapport de la commission de gestion

Les crédits 2019 nos 20 à 23 pour un montant de 1'170'000 francs ainsi que les crédits 2020 nos 2 et 5 pour un montant de 155'000 francs sont des crédits liés. Il n'y a donc pas eu de vote à la commission de gestion concernant ces objets.

Le crédit supplémentaire 2020 no 3 concernant la réfection des fontaines de la place du Midi pour un montant de 100'000 a été accepté par la Cogest par 15 oui, 0 non et 0 abstention.

Le crédit supplémentaire 2020 no 4 concernant la campagne de communication et d'animations estivales (COVID-19) pour un montant de 200'000 francs a été accepté par la Cogest par 15 oui, 0 non et 0 abstention.

Le crédit supplémentaire 2020 no 6 concernant les mesures de solidarité (COVID-19) pour un montant de 500'000 francs a été accepté par la Cogest par 14 oui, 0 non et 1 abstention.

6. Informations de la Municipalité.

- Afin d'apporter une aide aux personnes touchées par la pandémie, la Ville de Sion :
 - o a mis en place une helpline
 - o a cofinancé la plateforme Ensemble 19
 - o a demandé des crédits supplémentaires pour un montant de 775'000 francs
- Le projet Cour de gare démarre. Les délais suivants sont prévus :
 - o 19.05.2023 : fin de la construction du bâtiment abritant la salle de spectacle
 - o 19.03.2024 : fin de l'ouvrage complet
- 400 emplois devraient être créés grâce à l'installation des sociétés Natron et H55 dans le parc de l'innovation (Swiss innovation park)
- La poste de Champsec sera ouverte le samedi matin de 8h30 à 11h30
- Un CMS régional, résultat de la fusion des CMS d'Evolène, Nendaz, Vétroz, Grimisuat et Sion, a été créé
- Une prolongation d'horaire jusqu'à 23h20 a été mise en place pour les bus sédunois
- Les feux du 1^{er} août auront lieu mais la fête sera organisée dans les quartiers
- La Ville de Sion a obtenu la certification ISO 14001 proposant un cadre pour la mise en place d'un système efficace de management environnemental
- L'office fédéral des transports a donné l'autorisation de mettre à l'enquête la liaison plaine/montagne ainsi que le plan d'alignement

La vice-présidente du Conseil général : C. Bourban Carthoblaz